

Le Conseil municipal de Salies-de-Béarn se réunira en séance ordinaire à la Mairie le :

Jeudi 23 mars 2023 à 18h30

dans la salle ordinaire des séances à l'effet de procéder à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

0. Procès-verbal de la séance précédente
1. Approbation du compte de gestion 2022 – Budget principal
2. Approbation du compte administratif 2022 – Budget principal
3. Approbation du compte de gestion 2022 – Budget annexe Assainissement
4. Approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Assainissement
5. Approbation du compte de gestion 2022 – Budget annexe Lotissement
6. Affectation des résultats 2022 – Budget principal
7. Affectation des résultats 2022 – Budget annexe Assainissement
8. Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme
9. Mise à jour du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur la Commune de Salies-de-Béarn suite à l'approbation de la révision du PLU
10. Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture
11. Attribution du lot n°2 – Espaces verts – marché Aménagement paysager du Jardin public
12. Création d'emplois saisonniers été 2023 – renfort services techniques
13. Convention avec l'association Lacaze aux Sottises
14. Rapport sur les orientations budgétaires
15. Informations et questions diverses

Le Maire,



Thierry CABANNE